



ÉTÉ 2026

GUIDE DES SÉJOURS

Inscriptions du lundi 13 au vendredi 30 avril 2026
Réservés aux enfants d'Évry-Courcouronnes



Introduction

Des vacances en été

Chaque été, partir quelques jours loin de chez soi est une expérience marquante pour un enfant ou un adolescent. Découvrir un nouvel environnement, gagner en autonomie, partager la vie d'un groupe, tisser des liens : ces séjours sont autant d'occasions d'apprendre autrement et de grandir.

La Ville propose ainsi une offre de séjours estivaux destinée aux jeunes de 6 à 17 ans. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Pour chaque séjour, des repères tarifaires sont indiqués, avec le montant correspondant au quotient familial le plus faible et celui appliqué au quotient familial le plus élevé.

Découvrez dans les pages suivantes l'ensemble des destinations, ainsi que toutes les informations pratiques nécessaires à l'inscription. Le nombre de places étant limité, il est vivement recommandé d'anticiper et d'inscrire votre enfant dès le début de la période d'inscription qui se tiendra du 13 au 30 avril.

N'hésitez pas à parcourir cette nouvelle édition du guide et à choisir, avec votre enfant, le séjour qui lui correspondra le mieux !



Sommaire

SÉJOUR 6/13 ANS

VAGNEY - Vosges (88) Les aventuriers en herbe

4

SÉJOURS 6/12 ANS

VIEUX BOUCAU - Landes (40) Mer et multi-activités

5

SARGÉ SUR BRAYE - Loir et Cher (41) Far West

6

SÉJOURS 13/17 ANS

VALLOIRE - Savoie (73) Cocktail eaux vives

7

Modalités d'inscription

8-9

Charte du « Bon comportement »

10-11

Informations utiles

12-13

Protection des données personnelles

15

SÉJOUR
6/13 ANS
14 JOURS

VAGNEY
VOSGES (88)

Séjour n°1 : du 16 au 29 juillet 2026

Séjour n°2 : du 3 au 16 août 2026



TRANSPORT



Les aventuriers en herbe

Implantation du centre

À 840 m d'altitude, niché dans un splendide écrin de verdure entre lacs, forêts et montagnes, le centre « Les Quatre Sapins » se situe dans un cadre naturel de 4,5 hectares. On y cultive un art de vivre 100% nature.



Cadre de vie

Le centre dispose de 28 chambres spacieuses de 4 à 6 lits, toutes équipées de sanitaires complets et de plusieurs salles d'activité. De nombreux équipements complètent l'ensemble : piscine extérieure chauffée, mur d'escalade, terrain de foot et grands espaces extérieurs.

Activités

• Stage nature (10 séances d'1h30 à 3h30) :

Pour apprendre à devenir un véritable petit aventurier sur le centre et dans la forêt autour du centre : course d'orientation, construction de cabanes et aménagement d'un camp de trappeur, apprendre des techniques de nœuds, comment faire du feu.

• Randonnée faune et flore (1 séance de 2h) :

Balade en pleine nature avec un accompagnateur de moyenne montagne, observer la nature et les végétaux, apprendre à reconnaître les empreintes et les traces laissées par les animaux.

• Parcours aventure à Gérardmer (1/2 journée)

Cocktail d'aventures à explorer d'arbre en arbre en toute sécurité (ponts de singe, tyrolienne, etc.).

• Piscine (3 à 4 séances d'1h)

• Baignade et jeux au lac de Gérardmer (1/2 journée)

- Visite d'une chèvrerie et d'une confiserie à La Bresse
- Tir à l'arc, escalade
- Animations sur place (tennis de table, activités manuelles, baby-foot, jeux sportifs) et veillées

Tarifs selon quotient familial

Prix mini : 186,14€

Prix maxi : 886,34€

(Simulez votre tarif en ligne, depuis votre espace personnel du portail des Services en ligne)

Réunion d'information : mardi 23 juin à 18h30

Mairie annexe Courcouronnes centre

2, rue Paul Puech



SÉJOUR
6/12 ANS
10 JOURS

VIEUX BOUCAU

LANDES (40)



TRANSPORT



Séjour n°3 : du 20 au 29 juillet 2026

Séjour n°4 : du 3 au 12 août 2026

Séjour n°5 : du 16 au 25 août 2026

Mer et multi-activités



Implantation du centre

La commune de Vieux-Boucau est la plus petite des Landes en termes de superficie. Station balnéaire située en forêt des Landes de Gascogne, sur la Côte d'Argent et à 28 km de Bayonne. Grâce à sa géologie côtière particulière, elle offre l'un des plus beaux spots de surf de la côte landaise.

Cadre de vie

Le centre s'ouvre sur un parc arboré de 4000 m² avec accès à 100m du lac marin et 900 m de l'océan et dispose d'une grande salle d'activité et d'une terrasse couverte ainsi que de nombreux équipements (tables de ping-pong, barbecue, etc.).

Les chambres sont équipées de lits simples ou superposés pour 2 à 6 personnes avec rangements individuels et collectifs. Sanitaires (WC et douches) sur le palier.

Activités

- Initiation au surf ou au body-board (2 séances d'1h)
- Initiation paddle up (séance d'1h30)
- Journée au parc aquatique
- Initiation au skateboard (séance d'1h30)
- Une séance de mini-golf
- Plage du lac marin avec baignade et beach volley
- Manifestations et festivals locaux
- Animations variées en soirée

Tarifs selon quotient familial

Prix mini : 189,73€

Prix maxi : 903,48€

(Simulez votre tarif en ligne, depuis votre espace personnel du portail des Services en ligne)

Réunion d'information : lundi 15 juin à 18h30

Mairie annexe Courcouronnes centre

2, rue Paul Puech

À NOTER

Un test d'aisance aquatique est obligatoire pour les activités nautiques.



SÉJOUR
6/12 ANS
12 JOURS

SARGÉ SUR BRAYE

LOIR ET CHER (41)

Séjour n°6 : du 18 au 29 juillet 2026

Séjour n°7 : du 2 au 13 août 2026



TRANSPORT



Vacances au Far West

Implantation du centre

Sargé sur Bray est un accueillant petit village situé, à 180 km de Paris dans le Loir et Cher (entre Tours, Blois, Le Mans et Vendôme) au cœur du circuit du Roussard. Il est parcouru de chemins ruraux dont la plupart sont réservés aux randonnées équestres et pédestres. La région du Perche est principalement composée de vallons, de plateaux et de collines.



Cadre de vie

Dans un parc de 20 hectares clos, le centre Farwest propose aux enfants de découvrir successivement 3 villages : la prairie Indienne et ses 17 tipis, le village Cow-boy et sa grande rue, le camp Trappeur et sa petite rivière.

Les 3 villages sont chacun équipés d'un réfectoire, de sanitaires, d'une valisierie et de tentes de couchages (tipis, tente trappeur et roulottes). Chaque tente est montée sur une dalle en béton avec espace de couchage rehaussé. Les tentes sont robustes et traitées « anti feu ».

Les installations permettent la découverte d'une grande variété de sports et d'activités.

Activités

Tous les jours sur chaque village les enfants découvriront le poney, le canoë, la voltige, le tir à l'arc et une multitude d'activités liées au thème du Far West.

Chez les Indiens

- Découverte du poney (1h/jour)
- Tir à l'arc (1h/jour)
- Multi-activités : fabrication d'arcs, tam-tam, totem, colliers de perles, poteries, création de costumes, maquillage.

Chez les Trappeurs

- Découverte du canoë
- Découverte de la nature et des oiseaux
- Recherche des pépites d'or
- Multi-activités : fabrication de toques, travail de la fourrure synthétique, construction de cabanes.

Chez les Cow-boys

- Découverte du poney (1h30/jour) : voltiges, jeux équestres & Poney-Ball
- Multi-activités : Création de costumes, travail du cuir, Danses Country dans une véritable petite ville avec la banque, la prison, le Saloon le poney-express, les diligences, le bureau du shérif et la poste.

Tarifs selon quotient familial

Prix mini : 127,68€

Prix maxi : 608€

(Simulez votre tarif en ligne, depuis votre espace personnel du portail des Services en ligne)

Réunion d'information : mardi 16 juin à 18h30

**Mairie annexe Courcouronnes centre
2, rue Paul Puech**

SÉJOUR
13/17 ANS
10 JOURS

VALLOIRE

SAVOIE (73)



TRANSPORT



Séjour n°8 : du 18 au 27 juillet 2026

Séjour n°9 : du 5 au 14 août 2026

Cocktail eaux vives



Implantation du centre

Valloire est une station verte avec 150 km de pistes et presque autant de sentiers balisés. Valloire est un passage obligatoire pour accéder au col du Galibier, par le versant Nord. Le village est situé sur la Route des Grandes Alpes qui relie Nice à Thonon-les-bains, plus précisément entre Briançon et Saint-Michel-de-Maurienne.

Cadre de vie

Les enfants sont accueillis dans le chalet « la Joie de Vivre », situé au centre de Valloire. Le centre est réparti en 3 étages d'habitations indépendants et dispose de chambres de 2 à 6 lits (15 à 25 m²) avec sanitaires privatifs, de salles d'activités équipées, d'un terrain de jeux extérieur et terrain de tennis, d'une bibliothèque et d'un baby-foot.

Activités

- Rafting (1 séance de 2h)
- Aquasensation, accrobranche sur l'eau (1 séance de 3h)
- Hydro-Speed (1 séance de 2h)
- Escalade (1 séance de 2h)
- Randonnée libre à la découverte de la faune et la flore locale (demi-journée)
- Piscine (1 séance)
- Bowling (1 séance)
- Jeu de piste organisé, tournois sportifs
- Animations variées en soirée

Tarifs selon quotient familial

Prix mini : 178,94€

Prix maxi : 852,10€

(Simulez votre tarif en ligne, depuis votre espace personnel du portail des Services en ligne)

Réunion d'information : lundi 15 juin à 19h30

Mairie annexe Courcouronnes centre
2, rue Paul Puech

À NOTER

Un test d'aisance aquatique est obligatoire pour les activités nautiques.



Modalités d'inscription

Pour permettre à votre enfant de profiter d'un séjour été, il vous suffit de :

- 1- Choisir un séjour correspondant à la tranche d'âge de votre enfant parmi l'ensemble des destinations proposées
- 2- Réserver la place pour le séjour souhaité en réglant l'acompte de 5% du tarif global
- 3- Compléter le dossier d'inscription qui vous sera remis ou que vous aurez téléchargé (obligatoire)
- 4- Régler la totalité du séjour au plus tard 8 jours avant le départ.

QUAND RÉSERVER ?

Du lundi 13 au jeudi 30 avril 2026, jusqu'à épuisement des places disponibles. Nous vous conseillons de le faire au plus vite.

COMMENT RÉSERVER ?

- **En ligne, sur le Portail des Services en ligne, rubrique " Séjours été "**

Vous n'avez pas encore de compte ?

Contactez le Guichet Famille au 01 60 91 61 47 **avant la période d'inscription**.

Un lien d'activation vous sera transmis par mail.



- **Après du Guichet Famille, situé au Clos de la Cathédrale**

DOSSIER D'INSCRIPTION

Une fois la réservation réalisée, un dossier d'inscription vous sera remis par le Guichet Famille ou pourra être téléchargé sur le Portail Famille. Ce dossier comprend notamment les informations concernant votre enfant ainsi que la fiche sanitaire.

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, il est indispensable de nous retourner ce dossier **entièrement complété**, accompagné des documents demandés, **au plus tard le 22 mai 2026**.

Sans l'ensemble des documents demandés, l'inscription ne pourra être maintenue.

Les séjours sont réservés uniquement aux habitants d'Évry-Courcouronnes.

LES TARIFS

Le montant de votre participation est établi sur la base du quotient familial. Sans calcul du quotient familial, le tarif le plus élevé s'applique automatiquement.

Comment calculer votre quotient familial ?

- En ligne, depuis votre espace personnel du Portail des services en ligne, rubrique " Calculer votre quotient familial "
- Au **Guichet Famille** situé au Clos de la Cathédrale.

Pièces justificatives :

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 ou avis de situation déclarative (pour chaque représentant du foyer fiscal)
- Attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois pour les bénéficiaires de la CAF.

Si vous avez déjà fait calculer votre Quotient Familial pour l'année 2025-2026, aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire.

Les tarifs sont consultables depuis votre espace personnel du Portail des Services en ligne, rubrique « Simuler les tarifs » ou auprès du Guichet Famille.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les séjours peuvent être réglés en plusieurs fois sur le Portail des Services en ligne ou auprès du Guichet Famille. Le règlement total du séjour doit intervenir au plus tard 8 jours avant le départ.

Un premier acompte de 5% est à régler au moment de l'inscription afin de garantir le départ de l'enfant. Cet acompte est déduit du montant total de la participation financière.

Sur le Portail des services en ligne, les règlements se font exclusivement par carte bancaire. Un échéancier est proposé automatiquement après validation de l'acompte.

Auprès du Guichet Famille, les règlements peuvent être faits :

- Par chèque bancaire à l'ordre de la " régie centrale d'Évry-Courcouronnes "
- Par chèque ANCV
- En bon VACAF, PASS' COLO
- Par carte bancaire
- En espèces

Attention, si vous souhaitez régler l'intégralité du séjour (acompte de 5% + solde) avec un VACAF, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant **exclusivement auprès du Guichet Famille**.

CONDITIONS D'ANNULATION

Dans l'hypothèse d'un désistement avant la fin des inscriptions et après le paiement de l'acompte minimum, le remboursement de son montant pourra avoir lieu dans les conditions et les cas définis à l'article 7 du Règlement Intérieur des activités municipales.

Après la période d'inscription définie annuellement, toute réservation à l'activité entraîne la facturation de celle-ci, indépendamment de la présence effective de l'enfant, sous réserve des modalités prévues à l'article 7.

Le Règlement Intérieur des activités municipales est consultable sur evrycourcouronnes.fr.

Charte du « Bon comportement »

La Ville d'Évry-Courcouronnes, en lien avec les organisateurs de séjours, met tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que le comportement des uns ne nuise pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de la présente charte du « Bon comportement » et de la respecter.

Cette charte a pour but de garantir, en toutes circonstances :

- la tranquillité du groupe
- la protection de chacun
- l'épanouissement de tous selon les besoins et les envies.

En participant à un séjour proposé par la Ville d'Évry-Courcouronnes, je m'engage à :

- **Respecter l'organisation mise en place par le directeur du séjour et son équipe** : règles de vie au sein du lieu d'accueil, horaires (lever, coucher, repas, temps de regroupement).
- **Respecter les personnes** :
 - Mes camarades (qui comme moi, souhaitent passer de bonnes vacances)
 - L'équipe d'animation, qui œuvre au bon déroulement du séjour tant sur le plan matériel que relationnel
 - Les partenaires extérieurs qui interviennent lors du séjour et pendant les activités.
- **Respecter les règles de sécurité** quelle que soit l'activité.
- **Respecter le matériel** du centre et du groupe
- **Ne pas jouer le rôle de « chef de bande » ou de leader** dans le seul but de me faire remarquer ce qui pourrait déstabiliser l'équipe et mes camarades.
- **Respecter les coutumes** de l'endroit où je me trouve.
- **Participer à la vie collective** : rangement des lieux de vie et participation lors des repas.
- **Ne commettre aucun délit**, au sein des lieux de vie et à l'extérieur (vol, vandalisme).
- **Respecter la réglementation en matière de stupéfiants, alcool** quels que soient les circonstances et les lieux.
- **Utiliser à tout moment un langage respectueux** tant vis-à-vis des adultes que de ses camarades.

Rapatriement disciplinaire :

Le non-respect de cette charte, les manquements graves aux consignes de sécurité, les actes de malveillance, les violences physiques ou verbales, les dégradations volontaires, la détention d'objets dangereux ou de substances interdites, le refus de toute autorité entraîneront systématiquement l'exclusion du séjour.

Un renvoi est toujours un échec et une solution ultime. En fonction des situations, le participant aura pu recevoir, au préalable, un à deux avertissements.

En cas de renvoi disciplinaire, les frais de rapatriement seront à la charge des parents ou du responsable légal. Aucun remboursement ne pourra intervenir.



Séjours d'été 2026



Informations utiles

AVANT LE DÉPART : INFORMATIONS ET ORGANISATION

Pour chaque séjour, une réunion d'information est organisée avec le prestataire avant le départ. Elle constitue un temps d'échange privilégié permettant de répondre à vos questions sur l'organisation et la vie quotidienne durant le séjour.

Une convocation précisant les modalités de départ et de retour (lieu de rendez-vous et horaires) vous est transmise par courrier électronique, au plus tard 15 jours avant le début du séjour. Des SMS de rappel sont ensuite envoyés à l'approche du départ et du retour afin de faciliter l'organisation des familles.

PRÉPARER LA VALISE DE VOTRE ENFANT

Il est important de faire les bagages en présence de votre enfant. Pour les plus jeunes, n'oubliez pas de marquer le sac et les vêtements à leur nom. À titre indicatif, un trousseau vous sera remis lors de l'inscription.

Évitez les objets de valeur (console de jeux, portables, bijoux). L'organisateur et la Ville ne sont pas responsables en cas de vol ou de perte.

Le jour du départ, pensez à emmener et à donner au responsable du groupe :

- En cas de traitement médical, les médicaments et l'ordonnance à jour (indiquer le nom de l'enfant sur les boîtes). Faute d'ordonnance aucune médication ne pourra être administrée.
- L'argent de poche mis dans une enveloppe indiquant le montant, le nom et prénom de l'enfant. Le prix du séjour inclut toutes les activités. Cependant, l'enfant peut amener de l'argent de poche pour acheter des souvenirs, des bonbons...

RESTER EN CONTACT DURANT LE SÉJOUR

Parce que confier son enfant pour un séjour d'été est une étape importante, la communication avec les familles fait l'objet d'une attention particulière tout au long du séjour.

L'usage du téléphone portable

Pendant le séjour, l'utilisation du téléphone portable est encadrée. Selon l'âge des enfants et la nature du séjour, des temps dédiés sont prévus pour appeler ou envoyer des messages à la famille.

Pour les plus jeunes, les appels peuvent être accompagnés par l'équipe d'animation. D'autres moyens de communication sont également encouragés, comme l'écriture de cartes ou de messages.

Ce cadre favorise l'autonomie, l'immersion dans les activités et la qualité des échanges avec la famille.

Des nouvelles régulières pour les familles

Tout au long du séjour, les familles sont informées de la vie du groupe grâce à des supports dédiés : blog, journal de séjour ou espace en ligne sécurisé. Des nouvelles régulières, accompagnées de photos, permettent de suivre les activités, l'ambiance et les temps forts du séjour.

Une équipe joignable en cas de besoin

La sécurité et le bien-être des enfants sont une priorité. Un directeur est présent sur chaque séjour et constitue l'interlocuteur privilégié des familles. En cas de problème de santé, d'accident ou de difficulté particulière, les familles sont contactées immédiatement.

Ma to do list avant l'ouverture des inscriptions

- ❑ Si je veux inscrire mon enfant en ligne et que je n'ai pas encore de compte personnel sur le Portail des Services en ligne, je me rapproche du Guichet Famille pour l'activer.
- ❑ Je fais calculer mon quotient familial, si je ne l'ai pas encore fait, sur mon espace personnel du Portail des Services en ligne, rubrique « Calculer mon Quotient Familial » ou auprès du Guichet Famille.
- ❑ Je repère le séjour qui intéresse mon enfant, (je vérifie que la tranche d'âge correspond).
- ❑ Je consulte mes tarifs personnalisés en fonction des séjours sur mon espace personnel du Portail des Services en ligne, rubrique « Simuler les tarifs » ou auprès du Guichet Famille



Protection des données personnelles

La Ville d'Évry-Courcouronnes attache une grande importance à la protection des données à caractère personnel et tient, à cet égard, à vous informer de la manière dont elle traite vos données personnelles.

Responsable de traitement : dans le cadre de l'enregistrement des réservations des séjours été, vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont la Ville d'Évry-Courcouronnes est responsable.

Finalité du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des séjours été dont, notamment, la réservation, l'inscription, le suivi et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : le traitement est nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles liant les représentants légaux des enfants et la Ville d'Évry-Courcouronnes.

Catégories de destinataires : seuls les personnels de la Ville d'Évry-Courcouronnes sont destinataires de vos données personnelles.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées au sein de la Ville d'Évry-Courcouronnes dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Elles sont conservées durant une année.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données, en justifiant de votre identité, auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la Ville d'Évry-Courcouronnes par voie électronique (dpo@evrycourcouronnes.fr) ou par courrier postal (Délégué à la protection des données - Mairie d'Évry-Courcouronnes - Hôtel de Ville - Place des Droits de l'Homme et du Citoyen - 91000 - Évry-Courcouronnes).

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL)

Guichet Famille
4, Clos de la Cathédrale

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h à 16h30

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Tél. : 01 60 91 61 47

SEJOURS.ETE@evrycourcouronnes.fr